

# Table des matières

<b>Sommaire</b>	5
<b>Avant-propos</b>	7
<i>Christophe VERDURE</i>	
<b>L'information précontractuelle et contractuelle des consommateurs</b>	9
<i>Hervé JACQUEMIN &amp; Éléonore DE DUVE</i>	
Introduction	9
Section 1. La <i>ratio</i> de l'obligation d'information	12
Section 2. Le contenu de l'obligation d'information	15
§ 1. Le cadre légal général	15
A. Brève remise en contexte chronologique	15
B. La portée positive de l'obligation d'information	16
C. La portée négative de l'obligation d'information	20
§ 2. Les règles sectorielles	22
Section 3. Le moment et les formes de l'information	24
§ 1. Quand les obligations d'information doivent-elles être accomplies ?	24
§ 2. Quelles sont les formes de l'information ?	25
Section 4. La sanction du non-respect des obligations d'information	31
§ 1. Les sanctions civiles expressément prévues par la loi	31
§ 2. Les sanctions civiles tirées de la théorie générale des contrats	39
Conclusion	45
<b>Les clauses abusives et leurs sanctions</b>	47
<i>Nadège VANDENBERGHE</i>	
Section 1. Les clauses abusives : principes – définitions – champ d'application	50
§ 1. Champ d'application personnel	50
A. Notion de consommateur	50
B. Notion de professionnel/entreprise	53

§ 2. Champ d'application matériel	55
A. Principe	55
B. Exclusion conditionnelle : la clause rédigée de manière claire et compréhensible	60
§ 3. Caractère abusif d'une clause	65
A. Critère général : le déséquilibre significatif	65
B. L'autre critère prévu par la directive : la bonne foi	67
C. Listes des clauses présumées abusives	68
Section 2. Les sanctions des clauses abusives	69
§ 1. Rappel des principes contenus au sein de la directive 93/13/CE	69
§ 2. Le droit belge	70
A. La sanction collective : l'action en cessation	71
B. La sanction individuelle : la nullité	73
§ 3. Influence de la jurisprudence de la Cour de justice	77
A. Le principe du relevé d'office	78
B. Les sanctions des clauses abusives selon la Cour	82
C. Renonciation à la protection	86
§ 4. Une sanction spécifique en droit de la consommation ?	88
Conclusion	94

**DIP, protection des consommateurs et contrats** 97

*Jonathan TORO*

Introduction	97
Section 1. Conflit de juridictions : le règlement Bruxelles <i>Ibis</i>	98
§ 1. Régime général institué par le règlement Bruxelles <i>Ibis</i>	98
A. Régime général en l'absence de clause attributive de juridiction	99
B. Présence d'une clause attributive de juridiction	99
§ 2. Questions pratiques et particulières	101
A. Quand est-on en présence d'un consommateur protégé ?	101
B. <i>Quid</i> des professionnels domiciliés dans un État tiers ?	104
C. <i>Quid</i> en cas de violation des règles protectrices ?	104
D. <i>Quid</i> en cas de comparution volontaire du consommateur devant un juge, par hypothèse non compétent en vertu des règles protectrices, mais qui ne respecte pas son obligation d'information ?	105
Section 2. Conflit de lois en matière contractuelle :	
le règlement Rome I	106
§ 1. Le régime particulier institué par le règlement Rome I	107

§ 2. Quelques questions pratiques et particulières	108
A. Quand est-on en présence d'un consommateur protégé?	108
B. Les régimes particuliers prévus par le règlement Rome I	108
<b>L'opposabilité des conditions générales</b>	109
<i>Denis PHILIPPE &amp; Laure-Anne NYSSSEN</i>	
Section 1. Conditions essentielles : connaissance et acceptation	112
Section 2. Propos liminaires : des balises jurisprudentielles et doctrinales aux interventions législatives	112
Section 3. Première condition : connaissance	114
§ 1. Notion de connaissance	114
A. Balises jurisprudentielles	114
B. Intervention législative spécifique : les clauses présomptives de connaissance	117
§ 2. Moment de la connaissance	118
A. Jurisprudence	118
B. Interventions législatives en matière de droit de la consommation	122
§ 3. Objet de la connaissance	125
§ 4. Forme et contenu des conditions	126
A. Formes et contenus prescrits ou proscrits par la loi	126
B. Conditions jurisprudentielles et doctrinales relatives à la forme et au contenu des conditions générales	136
Section 4. Deuxième condition : acceptation	144
§ 1. Acceptation expresse	145
A. Acceptation expresse dans le monde tangible	145
B. Acceptation expresse dans le monde virtuel	145
§ 2. Acceptation tacite	147
A. Silence simple et silence circonstancié	148
B. Acceptation présumée	149
C. Cas particulier : facture et acceptation	150
Conclusion	151
<b>L'interprétation des contrats et la protection du consommateur</b>	155
<i>Alex NICOLAS &amp; Christophe VERDURE</i>	
Section 1. L'interprétation des contrats en droit commun	156
§ 1. Les principes généraux de l'interprétation	156
A. L'interprétation en droit : question de fait?	156

B.	L'interprète : qui est-il ?	157
C.	Le rôle de la Cour de cassation	158
§ 2.	Les règles de droit commun en matière d'interprétation	159
A.	L'article 1134 du Code civil et le respect de la convention-loi	159
B.	L'article 1156 du Code civil et l'intention commune des parties	160
C.	Les articles 1319 et suivants du Code civil : le respect de la foi due à l'acte	161
D.	L'article 1341 du Code civil et l'importance de la preuve écrite	163
E.	Les articles 1157 et suivants du Code civil ou les balises en cas de doute	163
F.	Les dispositions légales spécifiques : morceaux choisis	166
G.	Les principes prétoriens et doctrinaux	168
Section 2.	Les règles particulières d'interprétation en droit de la consommation	169
§ 1.	Postulat de base	169
§ 2.	Les règles spécifiques d'interprétation	171
A.	L'interprétation <i>contra proferentem</i>	171
B.	L'interprétation la plus favorable au consommateur	173
C.	Clauses limitatives ou exonératoires de responsabilité	176

## **L'office du juge en matière de contrats destinés aux consommateurs** 181

*Valéry DE WULF*

Section 1.	La théorie classique	182
§ 1.	Le critère substantiel : la nature des normes applicables	182
§ 2.	Le critère procédural : le caractère de la procédure	183
§ 3.	Proposition d'une grille de lecture	184
Section 2.	Évolution de la jurisprudence de la Cour de cassation relative à l'office du juge statuant contradictoirement	185
Section 3.	Évolution de la législation relative à l'office du juge statuant par défaut	187
Section 4.	L'office du juge en matière de contrats destinés aux consommateurs ou l'importance du droit de l'Union européenne	190
§ 1.	L'arrêt <i>Océano Grupo</i>	193
§ 2.	L'arrêt <i>Pannon GSM</i>	194

§ 3. L'arrêt <i>Asturcom Telecomunicaciones</i>	196
§ 4. L'arrêt <i>Rampion</i>	198
§ 5. L'arrêt <i>Martin Martin</i>	199
§ 6. L'arrêt <i>Asbeek Brusse et de Man Garabito</i>	201
Conclusion	203